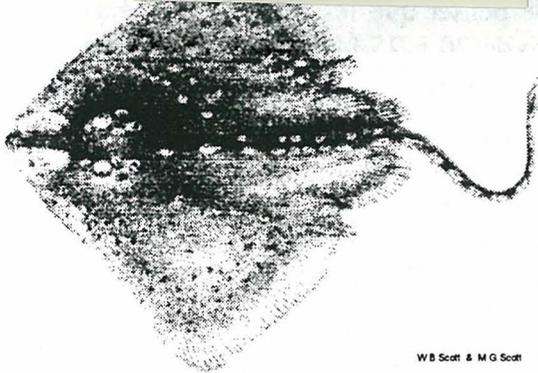


DFO - Library / MPO - Bibliothèque



14000893

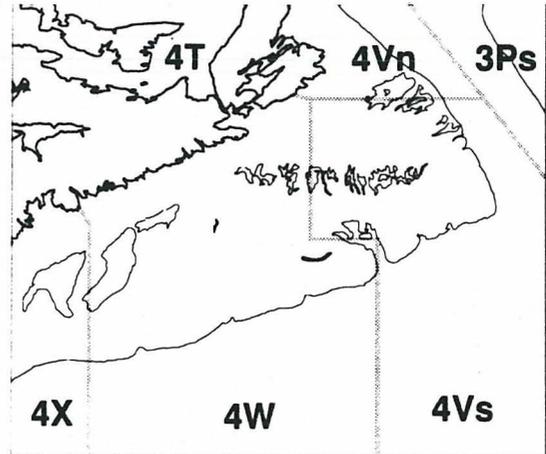


W B Scott &amp; M G Scott

## RAIE DU PLATEAU NÉO-ÉCOSSAIS

### Renseignements de base

La plupart des pêches des élasobranches ont suivi une tendance générale de forte exploitation initiale, puis de rapide effondrement. On cherche à faire en sorte que la pêche de la raie qui se développe dans l'est du plateau néo-écossais échappe à cette tendance. Toutefois, notre connaissance de la raie dans cette région comporte de nombreuses limites, mais les recherches récentes nous permettent d'élargir notre base de renseignements. La raie tachetée abonde dans les eaux du sud du banc Georges et dans l'arrière-baie de Fundy. Elle est proche de la limite nord de son aire de distribution sur les bancs du large de l'est du plateau néo-écossais. Ce secteur est unique, parce que c'est le seul dans lequel la raie épineuse est présente avec la raie tachetée, la première étant plus abondante dans les eaux du nord. La longueur de la raie tachetée femelle à 50 % de la maturité se situe entre 65 et 70 cm, tandis que chez la raie épineuse, elle est plus proche de 50 cm. Des données préliminaires récentes sur la détermination de l'âge de la raie tachetée donnent à penser que la longueur à 50 % de la maturité correspond à des poissons de 6 à 7 ans. La raie tachetée est la principale cible de la pêche commerciale et constitue plus de 90 % des prises. La raie épineuse est capturée comme prise accessoire dans cette pêche, et seuls les plus gros spécimens sont gardés. Il ressort de données historiques que la raie consomme des quantités considérables de lançon. Des données récentes sur son alimentation dénotent une consommation de capelan. On ne sait pas encore quels sont les prédateurs de la raie.



### La pêche

#### Débarquements (milliers de tonnes)

Année	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
TAC	-	-	-	-	-	2.0	1.6	1.6
Étrang.	1,5	2,0	1,8	0,4	0,8	0,0	0,1	
Canada <sup>1</sup>	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	2,2	1,5	
Est Can. <sup>2</sup>	2,4	2,4	2,0	1,6	0,9	0,5	0,4	
TOTAL	4,0	4,5	3,9	2,1	1,9	2,8	2,0	

<sup>1</sup> Débarquements déclarés par les bateaux canadiens.

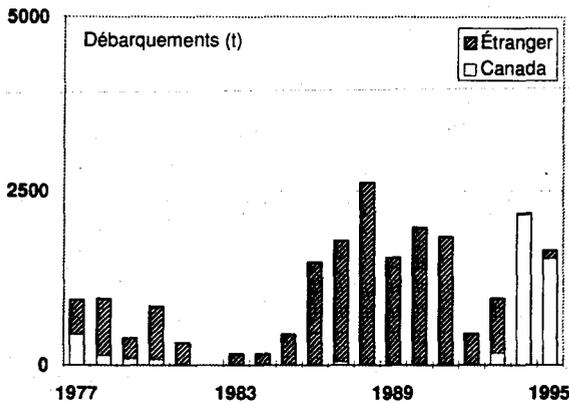
<sup>2</sup> Retraits estimés d'après les prises accessoires dans la pêche canadienne dirigée sur le poisson de fond.

Il n'y a jamais eu de pêche réglementée des raies sur le plateau néo-écossais, toutefois il existe des données sur les débarquements depuis 1961. En général, les débarquements canadiens provenant du plateau néo-écossais ont été faibles, mais ils ne reflètent pas les retraits totaux en raison des rejets illimités. Avant 1977, les débarquements étrangers déclarés étaient élevés et ne sont pas jugés fiables. Après 1977, les débarquements déclarés de raie n'ont jamais dépassé 2 600 t et se sont généralement limités à la division 4W.

**Distribué par le :** Bureau du processus de consultation de la Région des Maritimes, ministère des Pêches et des Océans, C.P. 1006, Succ. B105, Dartmouth (Nouvelle-Écosse), Canada B2Y 4A2 Téléphone : 902-426-8487.  
C. élec. : d\_geddes@bionet.bio.dfo.ca

An English version is available on request at the above address.

Septembre 1996

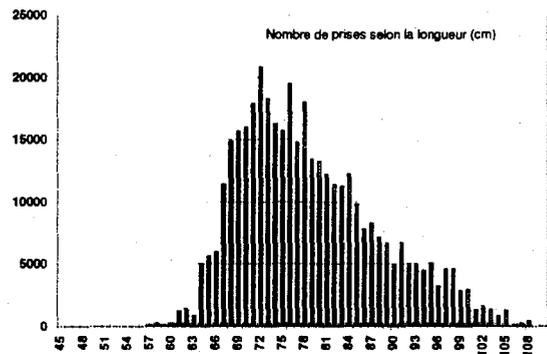


En 1994, l'effet combiné de la fermeture des pêches traditionnelles de poisson de fond sur le plateau néo-écossais et de l'ouverture de marchés pour les ailes de raie a abouti au développement d'une pêche dirigée de la raie au Canada. Un TAC préliminaire de 1 200 t, fondé sur la moyenne de la biomasse chalutable minimale de raie, toutes espèces confondues, dans 4VsW (12 000 t) découlant des relevés d'été de 1985 à 1994, a été adopté, un supplément de 800 t étant alloué à des relevés communs de l'industrie et des scientifiques. La pêche s'est soldée par des débarquements de 2 152 t à la fin de 1994. La pêche dirigée de 1995 était assujettie à un TAC de 1 600 t et à une allocation supplémentaire de 20 % de prises accessoires dans la pêche dirigée des poissons plats. Ce régime a été maintenu en 1996.

L'observation de la pêche dirigée en 1996 a révélé que plus de 90 % des prises étaient constituées de raie tachetée, le reste étant de la raie épineuse. La pêche dirigée de la raie est relativement «pure», les prises accessoires d'autres poissons de fond observées se chiffrant à moins de 0,2 %. Cela est dû à l'utilisation d'engins à gros maillage et à l'épuisement actuel des stocks traditionnels de poisson de fond dans l'est du plateau néo-écossais. Il n'y a pas de restriction sur les rejets de raie dans toutes les autres pêches. Dans la pêche de la raie, les spécimens de moins de 60

cm sont habituellement rejetés. La présence d'importantes quantités de raies inférieures à cette taille dans la pêche dirigée de 1994 permet de penser que les taux de rejet étaient de l'ordre de 20 à 25 %. En 1995, ils avaient diminué et se situaient entre 8 et 10%.

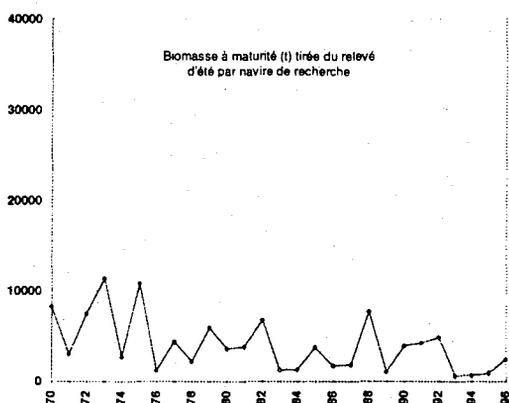
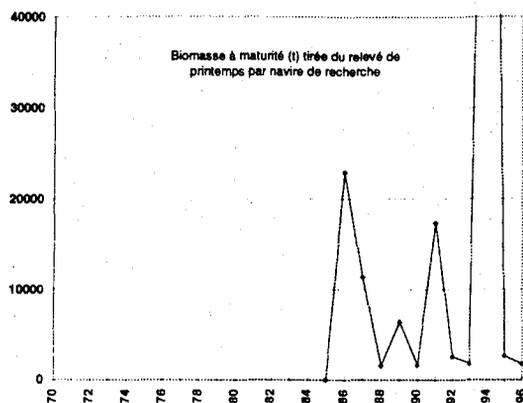
L'échantillonnage des prises commerciales de raie tachetée a commencé en 1995, avec le prélèvement d'échantillons de onze fréquences de longueur. Les prises étaient les plus nombreuses parmi les poissons de plus de 70 cm et elles diminuaient constamment parmi les poissons de plus de 100 cm de longueur. La plus petite taille des raies débarquées approchait de 60 cm. L'absence de raies de moins de 60 cm découle probablement de rejets et de l'utilisation d'un cul-de-chalut à gros maillage (255-320 mm).



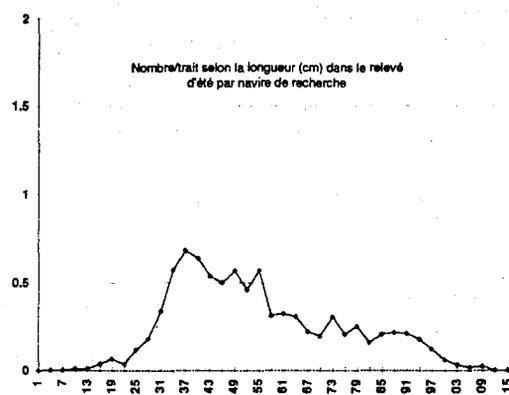
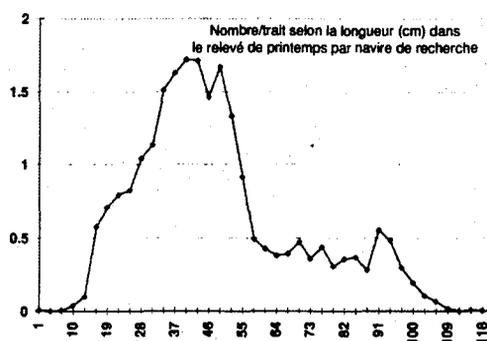
### État de la ressource

Comme la pêche de la raie cible la raie tachetée, on a uniquement tenu compte des estimations de biomasse chalutable minimale des relevés de printemps et d'été pour cette espèce exclusivement. La biomasse moyenne totale à maturité (plus de 60 cm) du relevé de printemps pour la période 1986-1995, à l'exclusion de la valeur anormalement élevée de 1994, se situait à 7 561 t. La valeur équivalente d'après le relevé d'été était de 3 000 t. Aucune des séries tirées des relevés ne

révélaient de tendance temporelle dans la biomasse depuis le début des années 1980.



De 1986 à 1995, on a recueilli une large gamme de tailles de raie tachetée durant les relevés de printemps et d'été. La raie tachetée de moins de 60 cm était plus abondante dans les relevés de printemps, tandis qu'à des tailles supérieures à 60 cm l'abondance était comparable dans les deux relevés. Une taille modale de 37 cm était commune aux deux relevés.



Dans le cadre du plan de récolte et de conservation des raies établi en 1994, l'industrie a convenu d'effectuer deux **relevés commun industrie-scientifiques dirigés sur la raie** dans 4VsW. En 1994, un relevé exploratoire de la raie a été effectué, les scientifiques désignant les lieux de pêche et fixant à 155 mm le maillage à utiliser. En 1995, on a procédé à un relevé par échantillonnage aléatoire stratifié avec un engin de 255 mm de maillage. En 1996, on est revenu à un maillage de 155 mm afin d'obtenir un échantillonnage plus complet de la gamme de tailles de la population. On ne s'attend pas à apporter d'autres changements aux relevés futurs.

Une comparaison de l'abondance relative de la raie tachetée et de la raie épineuse dans les deux relevés annuels de l'industrie, d'une part, et dans les deux relevés de recherche du MPO, d'autre part, en 1995, a révélé des résultats similaires, sauf en ce qui concerne le relevé

d'été. Dans les relevés de l'industrie, l'abondance de la plie tachetée était, jusqu'à 20 fois et 3 fois, respectivement, supérieure à celle de la raie épineuse. En revanche, dans le relevé d'été la situation était inverse, le taux de prises moyen de raie épineuse étant sept fois supérieur à celui de la raie tachetée. On ignore la cause de ce changement dans l'abondance relative.

### *Perspectives*

La récolte initialement recommandée, fondée sur la biomasse de toutes les espèces de raie, n'est plus adéquate puisque l'industrie pratique la récolte sélective de la raie tachetée. De plus, l'estimation de biomasse était fondée sur l'abondance de toutes les catégories de taille; or, l'industrie sélectionne maintenant, par des changements de maillage, les plus gros poissons de la population. Si on fonde le niveau de récolte sur 10 % de la biomasse à maturité, de la raie tachetée exclusivement, tirée des relevés de printemps et d'été par navire de recherche, on arrive à un chiffre de l'ordre de 300 à 756 t. Cet ordre de grandeur est bas comparativement au TAC actuel de 1 600 t (plus 20 % de prises accessoires dans la pêche des poissons plats). Toutefois, il faut tenir compte du fait que notre connaissance de la ressource est limitée et que le relevé peut sous-estimer la biomasse à maturité. Il y a trop d'incertitude dans les renseignements dont nous disposons à l'heure actuelle pour formuler un avis sur la récolte.

La pêche dirigée est très localisée par rapport à l'aire de distribution de l'espèce et a lieu à la limite nord de cette aire. Il n'y a pas eu de baisse des taux de prises, ni de changements manifestes dans la composition des débarquements selon la longueur. Quoiqu'il puisse y avoir un épuisement local de la population de raie tachetée dans la zone de pêche, cela ne devrait pas entraîner de déclin

sérieux parmi les raies à maturité dans l'ensemble de l'aire de distribution. En outre, en raison des restrictions frappant les autres pêches du poisson de fond dans 4VW, les taux actuels de rejet de la raie tachetée sont faibles comparativement à ceux des quelques dernières décennies. Par conséquent, on considère que la pêche expérimentale devrait se poursuivre, à un niveau d'effort de pêche comparable, en 1997, pour nous permettre d'accroître notre connaissance de la ressource et nous donner les moyens d'améliorer la gestion et les évaluations futures.

### *Pour obtenir de plus amples renseignements,*

communiquez avec :

Jim Simon  
Division des poissons de mer  
Institut océanographique de Bedford  
C.P. 1006, Dartmouth  
Nouvelle-Écosse, B2Y 4A2

TÉL. : (902) 426-4136  
FAX : (902) 426-1506  
C. élec. : j\_simon@bionet.bio.dfo.ca

### *Référence*

Simon, J.E., and K.T. Frank. 1995. An assessment of the skate fishery in Division 4VsW. DFO Atl. Fish. Res. Doc. 95/71.